



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 04 septembre 2008
N° CERTA-2008-AVI-437

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans ClamAV

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-437>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-437
Titre	Vulnérabilité dans ClamAV
Date de la première version	04 septembre 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Rapport de bogue de ClamAV #1089
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service à distance.

2 Systèmes affectés

ClamAV versions antérieures à 0.94.

3 Résumé

Une vulnérabilité dans ClamAV permet à une personne malintentionnée d'effectuer un déni de service à distance.

4 Description

Une vulnérabilité lors du traitement de fichiers CHM a été découverte dans ClamAV. Celle-ci peut être exploitée pour causer un déni de service à distance.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Site de ClamAV :
<http://www.clamav.net>
- Rapport de bogue #1089 de ClamAV :
https://www.clamav.net/bugzilla/show_bug.cgi?id=1089
- Référence CVE CVE-2008-1389 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2008-1389>

Gestion détaillée du document

04 septembre 2008 version initiale.